



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUN 2024

Présents : M. Robert CAHU, Mme Marie TOUREL, M. Jean-Marc FROMENT, Mme Sylvie LOVOTTI, Mme Sylvie VIGNE, M. Olivier WERMUTH

Pouvoir : Mme Catherine PRAVIN à Olivier WERMUTH

Absent : M. Etienne DEJARDIN

Secrétaire de séance : M. Jean-Marc FROMENT

Quorum : atteint

Ordre du jour :

- 1 Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 15/05/2024
- 2 Délibération - Adhésion au groupement de commande d'électricité
- 3 Délibération - Application de la loi de 1607 heures de travail annuel
- 4 Délibération - Vente de la camionnette municipale
- 5 Délibération - Ouverture d'une régie pour les repas du 13 juillet
- 6 Délibération - Revalorisation des baux des logements
- 7 Délibération - Subvention exceptionnelle Espélido
- 8 Délibération - Admissions en non-valeur
- 9 Délibération - Convention de gratification stagiaire
- 10 Délibération - Diagnostic amiante des bâtiments de la Mairie
- 11 Règlement cimetière
- 12 Questions diverses

Début de la séance 10h30

DÉLIBÉRATIONS VOTÉES

Délibérations votées	Vote
<ul style="list-style-type: none">• Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 15/05/2024• Délibération - Adhésion au groupement de commande d'électricité• Délibération - Application de la loi de 1607 heures de travail annuel• Délibération - Vente de la camionnette municipale• Délibération - Ouverture d'une régie pour les repas du 13 juillet• Délibération - Revalorisation des baux des logements• Délibération - Subvention exceptionnelle Espélido• Délibération - Admissions en non-valeur• Délibération - Convention de gratification stagiaire• Délibération - Diagnostic amiante des bâtiments de la Mairie• Règlement cimetière• Questions diverses	<p>Pour 7 Pour 7 Pour 7 Pour 7 Pour 7 Pour 7 Pour 6 Abstention 1 Pour 7 Pour 7 Pour 7 Par arrêté</p>

Examen de l'ordre du jour :

1. APPROBATION DU PV DU CM DU 15 MAI 2024

Vote pour 7 voix

Le maire propose l'ajout d'un point à l'ordre du jour : le choix du bureau d'étude pour un diagnostic amiante des bâtiments de la mairie. Le Conseil approuve cette demande à l'unanimité.

2. ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE D'ELECTRICITE

A ce jour il nous est demandé de manifester notre intention d'adhérer (voir fiche d'adhésion). Sauf erreur de calcul sur notre consommation annuelle en MWh d'électricité, notre droit d'adhésion sera de 40 € par an.

Question : de Marie Tourel : le SMEG devient-il notre fournisseur ?

Réponse : de Sylvie Lovotti : à priori oui. On peut noter qu'avec la société SPIE sous traitante du SMEG, les interventions d'entretien sont plus rapides.

Robert Cahu précise que la mairie reste libre de se désengager

Question posée du passage au LED de l'éclairage du stade : le SMEG étudie le sujet

Vote pour 7 voix

3. APPLICATION DE LA LOI DE 1607 HEURES DE TRAVAIL ANNUEL

Nous avons reçu une instruction de la préfecture nous demandant de délibérer sur l'application au personnel municipal de la loi qui définit le nombre légal d'heures de travail annuel, soit 1607 heures. A défaut de délibération dans les 2 mois la commune sera considérée comme refusant d'appliquer ce nombre légal d'heures de travail.

Marie Tourel : Nous sommes en retard. Il convient de demander l'avis du CSP avant de répondre à la préfecture et obtenir un délai pour envoyer le projet de délibération afin de nous mettre en règle.

Explication : Nous passons de 1600 à 1607 pour intégrer la journée solidarité et de ce fait les journées de pont ne sont plus possibles.

Vote pour 7 voix

4. VENTE DE LA CAMIONNETTE MUNICIPALE

La camionnette municipale (benne de 2,5 T) ne passe plus au contrôle technique. Il est décidé de s'en défaire. Les réparations la laissant en état de rouler avaient été réalisées. Un agriculteur souhaite l'acheter pour un usage professionnel strictement local.

Il convient de lui signaler que la vente se fait en l'état et sans contrôle technique.

Le CM propose de le vendre pour la somme de 100 euros.

Vote pour 7 voix

5. OUVERTURE DE LA REGIE POUR LES REPAS DU 13 JUILLET

Le règlement de fonctionnement de la régie "Evénements" (M57) a été révisé en 2021. Nous l'utilisons, notamment, à l'occasion de la fête du 13 juillet pour encaisser les prix des plateaux repas payés par les personnes non canaloises. Il est demandé de délibérer à chaque occasion où l'on décide d'y recourir.

Le tarif de ce repas est arrêté à 8 euros payable uniquement par chèque à l'ordre du Trésor Public

Vote pour 7 voix

6. REVALORISATION DES BAUX DE LOGEMENT

La révision des loyers des logements municipaux est calculée sur la base de l'IRL (indice de référence des loyers de l'Insee), soit au 1er trimestre 2024 : 3.50 %

Cela se traduit, pour chaque logement, par les loyers révisés suivants, applicables à compter du 1^{er} juillet 2024 :

Locataire	Adresse	Date d'effet du Bail	Loyer 2023	Loyer actualisé
DEMANGECLAUDE Dimitri	16 Rue de la Poste	29/07/2020	264 €	273 €
BOSQUIER Frédéric	72 Place de la Mairie	29/08/2011	102 €	106 €
COPPENS Béatrice	60 Place des Arènes	04/04/2018	467 €	483 €
VINCENT Jean-Christophe	50 Place des Arènes	02/06/2023	850 €	879 €

Vote pour 7 voix

7. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DEMANDEE PAR ESPELIDO

Nous avons inscrit au budget une somme prévisionnelle et forfaitaire de 500 € de subvention par association canaloise qui la demanderait. Il est prévu également un montant permettant de répondre à des demandes complémentaires pour événements "exceptionnels" organisés par telle ou telle association, sur présentation du besoin de financement.

L'association Espelido formule une demande de 450 € (150 € + 300 €) pour 2 événements en 2024 : organisation du carnaval des enfants et un concert d'automne (voir dossier joint).

Vote pour 6 voix + abstention 1voix

8. ADMISSION EN NON-VALEUR

La comptable nous a transmis une liste de créances irrécouvrables après application des procédures contentieuses de recouvrement. Le montant total est de 7 126,51 €.

Cette opération avait été prévue au budget 2024 M49 Fonctionnement pour 7 900 €.

Marie Tourel demande que nous étudions nous-même la liste des gens solvables car nous pourrions être plus vigilants sur les impayés.

Ce manque à gagner est pour nous double-peine car la mairie reverse à l'ARS sur la base du facturé.

Vote pour 7 voix

9. GRATIFICATION DE STAGE D'ETUDIANT

Nous avons délibéré le 15 mai 2024 sur ce sujet avec une formule générale qui devait couvrir d'autres éventuels cas. Il se trouve que l'application de la formulation générale énoncée donne un montant de gratification (un peu) différent du montant qui figure sur la convention de stage. Il nous faut reprendre la délibération pour un montant de 616 € qui figure sur la convention de stage.

Vote pour 7 voix

10. CHOIX DU BUREAU D'ETUDE POUR UN DIAGNOSTIC AMIANTE DES BATIMENTS DE LA MAIRIE

Marie Tourel rappelle que le diagnostic est une obligation pour les bâtiments publics

Elle propose de consulter le cabinet Reflex-Diagnostic pour réaliser cette étude

Le Conseil approuve cette demande à l'unanimité (montant prévu = 1939.96 €).

Vote pour 7 voix

11. REGLEMENT DU CIMETIERE

Le Règlement joint est une version de février 2021, en principe finale, élaborée à la fin de la phase de reprise des concessions abandonnées. A la relecture pour avis.

Prévoir un panneau d'affichage avec les horaires et l'interdiction d'accès aux chiens.

Pas de Vote : Par arrêté

12. QUESTIONS DIVERSES

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, Mr le Maire clôt la séance à 12h10

Le Maire

Le secrétaire de séance